

■ **Visual Spice Sàrl** [Visual Spice GmbH],
à Châtel-Saint-Denis, Chemin de l'Eglise 27. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 18.05.2004. But: exploitation d'une entreprise de prestation de services en matière d'arts graphiques et de promotion publicitaire. Capital social: CHF 24'000.—, entièrement libéré par apports à concurrence de CHF 4'000.— et en espèces à concurrence de CHF 20'000.—. Apport en nature et reprise de biens: Selon contrat du 18.05.2004, Joël Dewarrat fait apport à la société de matériel divers destiné à l'exécution d'oeuvres graphiques et de mobilier et fournitures de bureau, selon inventaire au 12.05.2004, pour un montant de CHF 4'381.65, accepté pour ce prix et imputé à concurrence de CHF 4'000.— à la libération du capital social, le solde de CHF 381.65 correspond à une créance en faveur de l'apporteur. En contrepartie il a été remis une part social de CHF 4'000.— à l'apporteur. Associés: Dewarrat Joël, d'Attalens, à Châtel-Saint-Denis, pour une part de CHF 4'000.—, et Dewarrat Pierre, d'Attalens, à Châtel-Saint-Denis, pour une part de CHF 20'000.—, sans signature. Gérant: l'associé Dewarrat Joël, avec signature individuelle. Organe de publication: FOSC.
Journal no 2445 du 21.05.2004
(02279330 / CH-217.3.531.242-5)